



Reflets

Éditorial de Victor Dudret, maire de Rontignon

L'été arrive enfin ! Nous avons traversé les intempéries sans difficulté mais il convient de rester vigilant ; les arbres ont mis en place leur voilure et les coups de vents pourraient bien en mettre certains à terre. D'autres ont été fragilisés ou arrivent en fin de vie. En bord de route, ils peuvent constituer un danger pour les usagers et ainsi engager la responsabilité du propriétaire.

Cette année, la fête du village a été organisée en équipe : le collectif des associations de la commune avec le soutien de l'équipe municipale. Ainsi un samedi sportif en famille s'est conclu avec un magnifique feu d'artifice. Le dimanche, le repas des chasseurs a régalé une centaine de convives et "les Traileurs des Costalats" ont fait découvrir le village à de nombreuses familles avec un superbe jeu de piste. Bonne humeur et convivialité ont été les maîtres-mots ; un goût de "revenez-y" est déjà dans l'air !

Le chantier de rénovation et d'agrandissement de l'école et de la mairie progresse en "flux tendu". L'aménagement intérieur a débuté et les futurs occupants ont eu le plaisir de faire une découverte en avant-première.

Dans le domaine territorial et pour ce qui concerne la fusion de Gave et Coteaux, du Miey-de-Béarn et de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, vos élus sont déjà montés dans le train. Les réunions thématiques ont débuté (voirie, petite enfance, ordures ménagères, urbanisme, droit des sols, fiscalité, compétences...) et les maires des 31 communes se rencontrent très régulièrement ; un deuxième séminaire des maires du futur groupement s'est tenu le 2 juillet pour que tous soient en phase et en ordre de marche dès le 1^{er} janvier 2017.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Rontignon a été arrêté le 14 juin dernier. Ce projet réputé abouti peut être consulté en mairie et téléchargé en totalité sur le site Internet de la commune. Les personnes publiques associées sont actuellement consultées et en octobre l'enquête publique sera organisée.

Je vous souhaite une bonne lecture et de très agréables vacances !

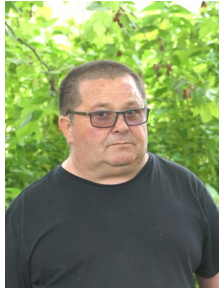




Les chasseurs :

"des sentinelles qui veillent à la préservation de la faune et de la flore"

Entretien avec Claude Lannette, président de l'association communale de chasse agréée, (ACCA) de Rontignon.



Une association communale de chasse agréée : quésaco ?

Notre association de chasse est différente de certaines autres en raison de son agrément auprès de la préfecture ; en outre, son fonctionnement est soumis à l'autorité du préfet. Du fait de cet agrément nous pouvons chasser sur tous les terrains cadastrés de la commune, ce qui représente environ 700 hectares. L'ACCA dispose obligatoirement d'un règlement intérieur et d'un règlement de chasse.

Depuis combien de temps êtes-vous le président l'ACCA à Rontignon ?

J'en suis le président depuis 1996 ; mais cela fait 35 ans que j'en suis membre et j'ai occupé tous les postes de responsabilité. Mon premier permis de chasse date de 1979.

Comment qualifieriez-vous votre action de président ?

Être président d'une association, c'est comme dans l'armée, il faut être un meneur d'hommes et savoir trancher pour prendre les décisions nécessaires à la vie de

l'association. J'organise les battues aux chevreuils, aux sangliers, et j'agis pour la réintégration des lapins, des perdreaux ou des faisans.

Combien d'adhérents à l'ACCA ?

Sur Rontignon, nous sommes trente sociétaires.

Les chasseurs sont parfois dénigrés ; que répondez-vous aux militants anti-chasse sur l'utilité et le rôle d'une association de chasse ?

Nous sommes indispensables à l'équilibre écologique de la faune. Je considère que nous sommes plus écologistes que ces écologistes de salon, car nous sommes constamment sur le terrain afin de jouer le rôle de sentinelle pour la nature. Combien de fois avons-nous alerté les organismes compétents pour faire enlever des batteries en plomb, des réfrigérateurs, des fours micro-ondes, voire des matériaux de construction comme par exemple des plaques de produits amiantés (la fameuse Éverite) ?

Un vrai chasseur a le devoir de respecter la nature et le gibier, afin de conduire en permanence une gestion cohérente de la faune.

Que représente la chasse pour vous ?

C'est une passion qui va bien au-delà de la chasse en elle-même. Pour moi, cette activité c'est avant tout une histoire d'amitié ou l'on se retrouve pour partager des moments de fraternité. Être chasseur, c'est avant tout, aimer la nature dans sa globalité.

Les Traileurs des Costalats : du sport nature pour le bonheur d'être ensemble !

Entretien avec Sophie Hesse coprésidente avec Robin Vuillaume des "Traileurs des Costalats".

Pouvez-vous nous expliquer "le trail" ?

Le trail (ou course nature) n'est rien d'autre que de la course à pied, mais le plus loin possible des lignes de bitume. C'est un grand bol d'air, au milieu des arbres, des champs, dans les sentiers de terre et de pierres.

Pourquoi avoir voulu créer une association ?

Avec Robin Vuillaume, nous avons tout d'abord constaté qu'entre Nay et Pau aucune association n'était dédiée à cette activité sportive. Nous avons commencé par créer une section au sein du Vélo-Club Mazérois pour aujourd'hui voler de nos propres ailes, avec comme partenaires les communes de Rontignon, Uzès et Mazères-Lezons.

Combien d'adhérents ?

Actuellement nous sommes une vingtaine.

Quelles sont les manifestations qui ont eu lieu récemment et celles envisagées ?

En mars dernier, nous avons organisé le "Trail des Costalats" qui a regroupé 800 personnes dont environ 450 traileurs. Cette manifestation sportive a connu un vrai succès populaire car proposant, en plus du trail, des parcours variés pour les marcheurs et les vététistes. À ce sujet, nous tenons à remercier les 100 bénévoles car, sans



leur contribution, rien n'aurait été possible. Compte-tenu de la réussite de cette première épreuve sportive nous allons programmer une nouvelle édition en mars prochain.

Comment souhaiteriez-vous voir évoluer l'association ?

Nous avons à cœur de pérenniser le Trail des Costalats pour en faire une manifestation incontournable où le sport et le bonheur d'être ensemble seront étroitement liés. À moyen terme, nous souhaitons également mettre en place une section enfants. Nous avons déjà structuré des modules d'entraînement le mercredi ainsi que des sorties le samedi. Nous prévoyons également, pour l'automne, un nettoyage des bords du gave à Rontignon.

Note : *Costalat* en béarnais signifie *coteau*.

Aide à domicile en milieu rural (ADMR) "Les Berges du Gave"

Mesdames Doz et Conche, deux bénévoles œuvrant pour le portage de repas

Quelles sont les actions de l'ADMR pour le portage de repas ?

Nous faisons deux tournées qui couvrent les deux rives du Gave de Pau. La livraison s'effectue du lundi au vendredi entre 9h00 et 11h00. La tournée passe à Rontignon entre 10h00 et 10h30. Même si les repas ne sont pas livrés le week-end, compte-tenu de leur fabrication le jour même, si ses derniers sont commandés le vendredi, ils peuvent être gardés au frais pour être consommés le samedi ou le dimanche.

Combien de personnes contribuent au portage de ces repas ?

Il y a deux salariés qui s'occupent du portage des repas et nous sommes deux bénévoles pour la partie administrative.

Les repas sont-ils confectionnés localement ?

Les repas sont confectionnés par un traiteur de Bizanos. Il organise ses menus avec un maximum de produits locaux. Il est important de préciser que les personnes souhaitant bénéficier de ce service ont le choix entre deux menus. Elles disposent d'un temps de choix entre les deux suggestions : 10 jours entre la commande et la livraison. Les repas peuvent être adaptés à l'état de santé des personnes, notamment pour les régimes sans sel ou mixés.

Combien de repas portez-vous à la semaine ?

Nous portons entre 280 et 300 repas par semaine, ce qui correspond à environ 1 200 à 1 300 repas par mois.

Quel est le coût de ces repas ?

Le prix est fixe, il est de 9,80 euros, portage des repas compris. Ce montant se décompose en deux parties : le repas en lui-même et le coût du transport jusqu'au domicile. Il est utile de préciser que la partie transport peut faire l'objet d'une déduction fiscale de l'ordre de 50% ou d'un crédit d'impôt, selon les lois fiscales en vigueur actuellement.



Le coin du citoyen

La belle saison est enfin arrivée : la végétation grandit, l'herbe pousse et les loisirs d'été invitent au bricolage ! Pour la quiétude des vacances, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles... de bon sens et... de bon voisinage.

Bon à savoir :

Le bruit de voisinage est défini comme tout bruit portant atteinte, dans un lieu public ou privé, à la tranquillité du voisinage.

Que comprendre ?

Si toute personne doit nécessairement **tolérer** de la part de ceux qui l'entourent **une certaine dose de désagrément inhérent au voisinage, les limites des inconvénients normaux ne doivent pas être franchies.**

Diurne ou nocturne ?

L'infraction peut être commise à n'importe quel moment de la journée.

Bruit **diurne** : entre 7 heures et 22 heures
Bruit **nocturne** : entre 22 heures et 7 heures

Quelle est la réglementation applicable sur la commune de Rontignon ?

C'est le **règlement sanitaire départemental** qui fixe les bonnes pratiques.



Quid des travaux et du bricolage par des particuliers ?

Ces travaux (tonte, taille de haie, tronçonnage, essais moteurs, etc.) ne peuvent être exécutés que dans les créneaux suivants :

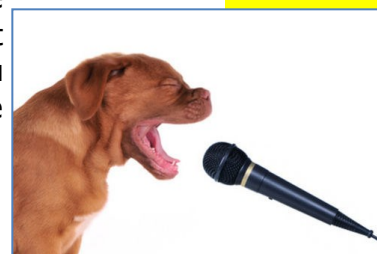
les jours ouvrés : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30

les samedis : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

Et pour les animaux ?

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Chez Juliette : un petit coin de paradis

Madame Sylvie Touyarot,
gérante de la maison d'hôtes *Chez Juliette*

Pourquoi une maison d'hôtes à cet endroit et pourquoi ce nom ?

Le propriétaire de *Chez Juliette* est monsieur André Iriart. Cette maison d'hôtes est ainsi nommée pour rendre hommage à sa maman. Nous avons démarré l'activité en octobre 2015. Il a fallu faire un choix entre une simple location de la maison ou faire des chambres d'hôtes. La décision d'effectuer des travaux pour le lancement de cette dernière activité a été prise pour perpétuer le caractère ouvert, souriant et accueillant de Juliette. Cette maison a toujours été la maison du bonheur ; aussi, avons-nous eu la volonté de prolonger ce petit coin paradis pour en faire bénéficier tous les vacanciers attirés par ce genre de séjours.

Combien de personnes pouvez-vous accueillir ?

Un maximum 6 personnes. Nous avons trois chambres toutes pourvues d'une salle de bains ; deux sont au premier étage et une au rez-de-chaussée.

Pour en savoir plus : www.chezjuliette.fr et www.facebook.com/chezjuliette.pau



À quelles activités peuvent s'adonner les vacanciers qui fréquentent *Chez Juliette* ?

Beaucoup d'activités sont accessibles, cela va de la randonnée pédestre au VTT en passant par les balades à cheval, l'accrobranche, le golf, etc. Sur le plan culturel, le château de Pau n'est qu'à sept kilomètres. Pour les gourmands le musée de la confiture d'Uzos est également tout proche.

Quels sont les avantages géographiques de ce lieu de villégiature ?

Nous avons la chance d'être à la campagne avec en point de vue la chaîne des Pyrénées ; la station de ski de Gourette n'est qu'à 40 minutes. Nous bénéficions également de l'attrait de la ville de Pau pour les activités culturelles et commerciales. *Chez Juliette* est un havre de bonheur, où l'on vient se ressourcer, seul, en famille ou avec des amis.

INFOS Pratiques

Agenda

Déconstruction Vilcontal. La fin des travaux est envisagée pour la mi-juillet. Le désamiantage est achevé. Les travaux de dépollution sont réalisés avec l'avancement de la déconstruction. Les dunes de broyats seront utilisées sur place pour reconstituer les surfaces creusées.

Agrandissement et rénovation de l'école et de la mairie. La programmation est tendue, sans marge pour une ouverture à la rentrée scolaire. Le bâtiment est hors d'eau (étanche) et hors d'air (clos, menuiseries extérieures posées). La chape a été coulée le 24 juin et l'installation intérieure se poursuit (cloisonnement, plomberie, électricité,...). Les travaux dans l'existant débiteront aussitôt la fin de l'année scolaire.

Retrait de l'Algeco. Cette structure provisoire servant d'espace de sieste est programmée au retrait le lundi 11 juillet.

Feux de broussailles et de déchets de jardin. Ils sont interdits sur la commune. Les déchetteries sont faites pour accueillir vos déchets verts.

- ◆ **du 2 juillet au 8 septembre** – Un été au ciné à Pau : 18 projections gratuites en plein air
- ◆ **vendredi 8 juillet** - Pau, ville étape du tour de France
- ◆ **samedi 9 juillet** – 8^e étape : Pau ➡ Bagnères-de-Luchon
- ◆ **du 18 juillet au 5 août** – "Été à Pau" au théâtre de verdure
- ◆ **jeudi 28 juillet** - Cin'étoiles à la Cassourade : le film "Discount" en projection gratuite avec un "avant-film"
- ◆ **jeudi 1^{er} septembre** – Rentrée scolaire
- ◆ **octobre** - Enquête publique sur le plan local d'urbanisme (PLU)